



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

8 février 2022



DHG en berne : la colère monte sur l'ensemble du territoire

Des DHG en baisse dans de nombreux collèges et lycées, des sections professionnelles qui ferment, des offres de formations réduites, des baisses drastiques des heures en demi-groupes en SVT, en sciences physiques et en technologie, des dizaines d'options supprimées, des spécialités non proposées... De Dunkerque à Montfort sur Risle, de Saint-Pierre-Lès Elbeuf à Figeac, la colère gronde chez les parents. En cause : une DHG 2022 en dessous de toutes les attentes et besoins des élèves.

La FCPE appelle ses élus à voter contre la répartition des moyens horaires qui leur sera proposée dans les conseils d'administration et à déposer un vœu dénonçant la dégradation de la qualité de l'offre d'enseignement. A l'heure où le recours abusif aux heures supplémentaires des enseignants a pour conséquence d'aggraver les conditions d'études des élèves, le vote de la répartition de la DHG sera d'une seule teinte pour la FCPE : « Contre » !

Aucune fermeture de classes et aucune classe avec des effectifs dépassant 20 élèves ne doivent être tolérées. Après trois ans de pandémie et de souffrance pour les élèves, les personnels et les parents, le gouvernement doit recruter suffisamment pour un service d'éducation public de qualité !

Alors que l'école souffre d'un manque de moyens matériels et humains criant, le gouvernement continue à tailler dans le vif avec comme projet une Education nationale basée sur la rentabilité, au détriment de la pédagogie et des conditions scolaires des élèves.

Ce sont plus de 400 postes d'enseignants qui sont supprimés dans le second degré alors que le ministère annonce partout une augmentation des moyens d'enseignement. Cette soi-disant augmentation n'est due en réalité qu'à la réforme de la formation des enseignants. Les enseignants stagiaires ne seront plus, en effet, à mi-temps mais à plein temps devant les élèves. Petit tour de passe-passe pour faire croire à une hausse « mécanique » des « moyens d'enseignement ».

Autre nouveauté de taille cette année, la commission permanente dans le second degré n'est plus chargée d'instruire la répartition de la dotation

horaire globale avant passage en conseil d'administration. Un nouveau recul de la place de la communauté éducative dans les décisions impactant la vie des établissements. Par conséquent, la FCPE appelle tous ses élus à demander au chef d'établissement l'organisation de réunions d'information et de travail avant la tenue du conseil d'administration pour compenser l'absence d'instruction en commission permanente.

Pour cette saison 2022 de la DHG, le recours en hausse aux heures supplémentaires, n'a pour objectif déguisé que de masquer la suppression de nombreux postes, alourdissant considérablement la charge de travail des enseignants et donc les risques d'absences non remplacées puisque les brigades de remplaçants sont réduites à peau de chagrin. De même, le partage de services sur plusieurs établissements dans les zones rurales complique l'exercice du métier. Une meilleure qualité d'apprentissage ne sera possible que si les moyens matériels et humains sont au rendez-vous !

À propos de la FCPE

La FCPE est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, présente sur l'ensemble du territoire, y compris dans les établissements français à l'étranger. Première fédération de parents d'élèves, la FCPE participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents auprès des institutions et des pouvoirs publics. Quelque 1 300 000 parents ont voté pour elle aux dernières élections scolaires.

fcpe.asso.fr

Contact presse FCPE :

Laurence Guillermou :
06 82 81 40 82 /
fcpecom@fcpe.asso.fr



Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur l'espace presse de la FCPE nationale.

[Se désinscrire](#)

© 2020 FCPE

[Voir la version en ligne](#)